Envoyé en préfecture le 17/09/2025
Reçu en préfecture le 17/09/2025
Publié le 17/09/2025
ID : 026-200091718-20250917-DP_2025_049-AR

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

SYNDICAT MIXTE D'EYGUES EN AYGUES

REGISTRE DES DÉCISIONS DU PRÉSIDENT

Commande publique 2025-049 / Travaux de restauration d'une géométrie plus fonctionnelle du lit de l'Ægues à Pelonne et Verclause – Année 2025 / Décision d'attribution

Le Président du Syndicat Mixte d'Eygues en Aygues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'article 6 du décret n°2022-1683 du 28 décembre 2022 portant diverses modifications du Code de la Commande Publique (CCP) instaurant une dispense de procédure de publicité et de mise en concurrence pour les marchés de travaux inférieurs à 100 000.00 € HT en prorogeant jusqu'au 31 décembre 2025 la mesure temporaire issue de l'article 142 de la loi n°2020-1525 du 7 décembre 2020 de simplification et d'accélération de l'action publique ;

VU le Code de la Commande Publique et notamment ses articles L.2122-1 et R.2122-8 ;

VU la délibération n°2020-031 du 28 octobre 2020 portant délégation d'attributions du Comité Syndical au Président notamment le 4° - Commande publique < à 40 000.00 € HT ;

VU la délibération n°2025-004 du 28 mars 2025 portant approbation du budget primitif 2025 ;

VU l'arrêté préfectoral n°DDT-SEF-2025-0223 en date du 15 septembre 2025 établi par la DDT 26 autorisant le Syndicat à réaliser les travaux de restauration d'une géométrie plus fonctionnelle du lit de l'Ægues sur les communes de Pelonne et Verclause au titre de l'article L.214-3 du Code de l'Environnement ;

CONSIDÉRANT que dans le cadre de sa compétence GEMAPI, le Syndicat se doit de rétablir le bon écoulement des eaux au sein de la bande active de l'Ægues située au niveau des communes de Pelonne et Verclause ;

CONSIDERANT l'offre de prix de la Sté AUBERY TP en date du 1er juillet 2025 pour un montant de 22 000.00 € HT ;

CONSIDERANT que la Sté AUBERY TP possède l'expérience requise pour réaliser les travaux sollicités par le Syndicat ;

Envoyé en préfecture le 17/09/2025
Reçu en préfecture le 17/09/2025
Publié le 17/09/2025
ID : 026-200091718-20250917-DP_2025_049-AR

CONSIDÉRANT que les dépenses relatives à la réalisation de travaux de restauration d'une géométrie plus fonctionnelle du lit de l'Ægues à Pelonne et Verclause sont inscrites au Budget Primitif 2025 ;

DÉCIDE

ARTICLE 1 :

- **DE CONFIER** les travaux de restauration d'une géométrie plus fonctionnelle du lit de l'Ægues à Pelonne et Verclause à la société AUBERY TP sis 335 Chemin des Faysses – 26510 REMUZAT.

- **D'ACCEPTER** l'offre de prix de la société AUBERY TP pour un montant de 22 000.00 € HT, soit 26 400.00 € TTC.

ARTICLE 2 :

- **DIT** que les dépenses sont inscrites au budget primitif 2025 imputable à l'opération 202.

ARTICLE 3 :

- **RAPPELLE** que toutes les décisions prises par le Président en application de ses délégations sont systématiquement rapportées lors du prochain Comité Syndical.

ARTICLE 4 :

Le président est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'intéressé et ampliation adressée à :

- Madame la Préfète de la Drôme
- Monsieur le Comptable de la collectivité.

ARTICLE 5 :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble, ou via l'application « télé-recours Citoyens » sur le site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité, de sa publication, ou le cas échéant, de sa notification. Dans ce même délai, il peut être déposé un recours gracieux auprès du Président, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux. Ce recours n'est pas suspensif à l'exécution du présent acte.

Fait à Nyons
Le 17 septembre 2025
Le Président,
Gérard PEZ

SYNDICAT MIXTE SMEA EYGUES-AYGUES

Acte notifié le : 17/09/2025
Acte publié le : 17/09/2025